



Projet Pédagogique **Animation Jeunesse Cintré** **ANIM' DE CINTRE**

Année 2019

Equipe: Direction : Boris Garreau (référent animation territorial Cintré)

Animatrice : Myriam Saussaie (bafa) les mercredis, Brian Devos (service civique et stagiaire BAFA) durant les vacances scolaires.

Horaires: 10h-12h et 14h-18h en vacances scolaires, 14h-18h les mercredis et horaires en soirée les vendredis selon les projets.

1 /Finalités de la structure « Animation jeunesse»

Le local de l'animation jeunesse (l'Anim' de Cintré) est un espace éducatif réservé aux jeunes allant de 9 à 18 ans, voire plus. C'est un lieu de détente, de convivialité, d'expression, d'échange et de pratique d'activités qui se veut dynamique et accueillant.

A un âge où les jeunes se cherchent une place dans la société des adultes, se construisent une personnalité et s'ouvrent à un environnement extérieur de plus en plus complexe, l'animation jeunesse, qui intervient sur les temps de loisirs, contribue au développement et à l'épanouissement de ces jeunes adolescents. Par les différents projets menés, l'équipe d'animation privilégie l'écoute et la décision collective, engage à l'action et à l'expression, accompagne vers l'autonomie et la citoyenneté. Les activités proposées tout au long de l'année, qu'elles soient ludiques, sportives, créatives ou artistiques, amènent les jeunes, tant au niveau individuel que collectif, à découvrir, à se découvrir, à s'exprimer, à se défouler, à partager, à porter un regard critique, à regarder et à comprendre leur environnement. Elles permettent la construction de l'individu dans et par le groupe.

2 /Préparation et organisation des activités

Dans ce cadre, la préparation et l'organisation de l'accueil des jeunes cintréens à l'Anim' de Cintré pour l'année 2019 doit trouver l'équilibre entre la volonté éducative de l'équipe d'animation et la volonté des jeunes en matière de propositions d'activités. Pour cela, des temps d'échange et de concertation durant lesquels chacun s'exprimera seront organisés et formalisés en amont, le 1^{er} mercredi de chaque période pour les mercredis et le 5^{ème} mercredi pour les vacances, avec une invitation par mail et dans le journal local. Ces temps devront permettre l'établissement d'un projet global commun d'animation et d'activités pour la période des vacances scolaires 2019 ainsi que pour les mercredis.

Les jeunes fréquentant l'Anim' de Cintré ont majoritairement entre 9 et 15 ans et les activités proposées et demandées diffèrent selon l'âge. Afin de répondre aux besoins éducatifs de chacun et pour faciliter l'organisation et la lisibilité du programme par les jeunes et leurs familles, les activités seront adaptées aux différentes tranches d'âge (9/12 ans ; 12/14 ans ; 14 et +). Des ajustements pourront être possibles selon l'activité et/ou des participants, de même que certaines activités seront transversales à plusieurs tranches d'âge. Pour cette année une attention particulière pour les 16-17 ans sera mise en place avec là aussi des réunions d'échanges formalisé (la 1^{ère} le 11/01).

3 / Objectifs et orientations éducatives

Les caractéristiques des publics accueillis varient avec l'âge, avec des périodes transitionnelles vers 12/13 ans et 15/16 ans, une même activité peut avoir un sens éducatif différent selon l'âge de l'adolescent.

L'équipe d'animation devra veiller à :

- Favoriser la détente et la convivialité au sein des locaux de l'accueil de loisirs
- Permettre l'expression et la créativité des jeunes
- Favoriser l'échange entre jeunes ainsi qu'avec l'équipe d'animation, et la prise de décision collective
- Autonomiser les jeunes dans l'organisation de leurs temps libres
- Permettre aux jeunes la découverte et la pratique de nouvelles activités artistiques, sportives ou culturelles
- Permettre aux jeunes d'appréhender les règles inhérentes à la vie en collectivité
- La sécurité physique et affective du public accueilli



- Favoriser la détente et la convivialité au sein des locaux de l'espace jeunes.

L'équipe d'animation devra faire des locaux d'accueil un lieu de vie agréable et convivial dans lequel les jeunes pourront se détendre et s'épanouir. Des activités, en concertation avec les jeunes, seront mises en place afin d'aménager au mieux l'espace intérieur et extérieur (espace jeux, peinture, bricolage, jardinage, éléments de décoration, espace info,...). Les jeunes pourront ainsi s'approprier les locaux de manière active et dynamique. Des repas, auxquels les jeunes participeront à la préparation et la confection, pourront également être organisés.



- Permettre l'expression et la créativité des jeunes

Les jeunes devront pouvoir s'exprimer au travers d'activités et d'ateliers créatifs divers (dessin, peinture, musique, écriture, photo, vidéo, théâtre...). Tout mode d'expression et initiative créatrice devront être encouragés, ceci dans le cadre du respect des personnes, des locaux et du matériel mis à disposition. Des ateliers autonome seront mis à disposition et renouvelé à chaque période.

- Favoriser l'échange entre jeunes ainsi qu'avec l'équipe d'animation, et la prise de décision collective

La mise en place d'activités, de jeux, d'ateliers ou de séjours ainsi que les règles à respecter devront faire l'objet d'échange entre les jeunes entre eux et avec l'équipe d'animation. L'avis et les idées de chacun seront ainsi toutes entendus et la décision aura une valeur collective.

- Autonomiser les jeunes dans l'organisation de leurs temps libres

Les initiatives, individuelles ou collectives, seront encouragées, dans la limite du respect des règles et du cadre légal. Elles pourront faire l'objet d'un accompagnement par l'équipe d'animation si nécessaire. Les jeunes seront ainsi invités à proposer, organiser et éventuellement mettre en place leur propre activité.

- Permettre aux jeunes la découverte et la pratique de nouvelles activités artistiques, sportives ou culturelles

L'équipe d'animation devra proposer aux jeunes des activités nouvelles et innovantes, ceci afin de leur permettre de se confronter et de s'ouvrir à des pratiques et des disciplines peu communes.



- Permettre aux jeunes d'appréhender les règles inhérentes à la vie en collectivité

La vie en collectivité au sein du local jeunes ainsi que celle inhérentes aux séjours organisés par l'animation jeunesse sera soumise à des règles de vie qui pour certaines seront prises en concertation avec les jeunes. Le non-respect de ces règles fera l'objet de discussion plutôt que de sanctions. Néanmoins des sanctions comme l'exclusion du local pour un temps déterminé ou de réparation pourront être mise en place. Les parents peuvent être prévenus en cas de non-respect des règles par leur enfant.

- La sécurité physique et affective du public accueilli

L'équipe d'animation veillera particulièrement à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies lors du déroulement des activités, qu'elles soient pratiquées au sein même du local ou sur des sites extérieurs (gymnase, terrain extérieurs, sorties,...) et devra donner des consignes avant toute activité. Elle veillera également à ce que l'intégrité morale et affective du public accueilli soit préservée.

Moyens mis en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs

L'animation jeunesse disposera pour l'année 2019 des locaux habituels, situés 2 rue de Rennes à Cintré. Cet espace est composé de deux pièces principales dans lesquelles diverses activités peuvent être mises en place.

Nous disposons d'un baby-foot, d'une table de ping-pong, d'un billard et de nombreux jeux de société. Nous avons aussi du matériel pouvant servir aux activités manuelles.

L'emprunt, la location ou l'achat de matériel est également possible, dans la limite du budget alloué à la période, pour mener à bien certaines activités.

De plus la municipalité de Cintré mettra à sa disposition, selon les demandes et besoins, le gymnase, la salle de théâtre, la salle de la Grange et la salle communale. Ces locaux devront être utilisés dans le cadre d'activités précises et dans le respect des règles d'utilisation courantes. La commune dispose en outre de terrains extérieurs publics pouvant être utilisés pour des activités sportives ou de types grands jeux.

L'équipe d'animation sera, pour mener à bien les objectifs éducatifs énumérés ci-dessus, composée d'un directeur ainsi que de 2 animateurs (trices) diplômés durant les vacances scolaires et d'un animateur pour la passerelle les mercredis.

Des thématiques pourront également être mises en avant afin d'aborder ou de sensibiliser à un sujet particulier (santé, prévention, conduites à risques, solidarité internationale, écologie,...). Ces thématiques pourront ainsi être abordées de manières différentes et faire l'objet d'une restitution vers un public non sensibilisé (exposition, film, jeux, repas,...).

L'organisation de séjours est également un moyen d'atteindre certains objectifs. Ainsi, des séjours seront organisés pour différentes tranches d'âge durant la période estivale. Certains séjours pourront également être mise en œuvre durant l'année sur proposition des jeunes à condition que ceux-ci s'impliquent dans son organisation.

Le partenariat :

L'animation jeunesse sera amenée à « travailler » avec divers partenaires pour mener à bien ses objectifs.

- La municipalité et ses différents services.
- Les diverses associations de la Commune.
- L'UFCV de la Chapelle Thouarault
- Les espaces jeunes environnants
- L'ALSH UFCV de la Commune
- Diverses associations ou prestataires extérieurs à la Commune.
- Les parents des jeunes et les jeunes eux-mêmes.
- Le CMEJ de la Commune.



Evaluation

Des temps de réunion d'équipe après chaque journée d'accueil seront mis en place afin d'évaluer différents aspects du déroulement de la journée (organisation, fonctionnement, relation entre jeunes, avec l'équipe, dynamique de groupe,...)

Un temps d'évaluation sera mis en place avec les jeunes en fin de période pendant lequel ils pourront exprimer leur ressenti (ce qu'ils ont appris, ce qu'ils ont retenu, ce qu'ils ont apprécié,...).

Différents outils peuvent être utilisés pour cela : le dessin, les jeux de positionnement,...

Les retours des familles seront également un élément important dans l'évaluation du travail de l'équipe d'animation. Ceux-ci pourront se faire de manière informelle ou demandés par mail.

Une réunion d'équipe en fin de période permettra également une évaluation globale du travail fourni par l'équipe d'animation.



***Boris Garreau : Référent animation territorial UFCV
boris.garreau@ufcv.fr ou 06-27-08-47-93***